

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration du clocher de l'église Sainte-Catherine de La Condamine-Châtelard et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds)

VOS COORDONNÉES

NOM ou Société :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél..... Courriel (merci d'écrire lisiblement) :

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'impôt sur le Revenu OU de l'impôt sur la Fortune Immobilière OU de l'impôt sur les Sociétés

Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail*.

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.

RÉDUCTION D'IMPÔTS

Pour les PARTICULIERS, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

- OU de l'impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000€

(cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). *Exemple : Un don de 100 € = 75 €*

d'économie d'impôt.

Pour les ENTREPRISES, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre

d'affaires HT. *Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Délégation régionale PACA - Antenne de Nice (tel : 04 93 13 73 47) dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

FONDATION



DU PATRIMOINE

RESTAURONS LE CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINTE-CATHERINE À LA CONDAMINE-CHÂTELARD



UN DON
=
UN REÇU FISCAL
ENVOYÉ

FAITES UN DON

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

La commune de La Condamine-Châtelard s'associe avec la Fondation du patrimoine et lance un appel aux dons pour restaurer le clocher de l'église Sainte-Catherine.



L'église de La Condamine-Châtelard, indissociable de son clocher, est construite en 1827. Elle remplace une chapelle dédiée à Sainte-Catherine au moment où le village bas de La Condamine prend le pas sur le vieux village perché du Châtelard. La nouvelle église devient alors le siège d'une paroisse.

De style néo-classique, l'église abrite des retables datant du XVII^{ème} siècle qui devaient former le mobilier de la première chapelle. L'église possède également un mobilier remarquable, composé de tableaux et de sculptures en bois, inscrit sur la liste des Monuments Historiques.



Le clocher est surmonté d'une flèche particulière dans la Vallée de l'Ubaye. Mise en valeur par des ardoises stylisées, elle comporte 8 côtés tandis que celles des autres églises de la Vallée n'en ont que 4 ou 6.

Les différents séismes subis au cours des siècles n'ont pas endommagé l'édifice mais provoqué des fissures importantes sur le clocher. Afin d'éviter l'écroulement de ce dernier, des travaux sont nécessaires pour assurer la sécurité du public et la pérennité de l'édifice.

Les travaux porteront sur la toiture et le clocher. La couverture face Nord et Est de l'église sera renouvelée. Le clocher sera nettoyé, des grilles rigides installées dans les 4 baies du clocher. L'horloge mécanique sera déposée pour un nettoyage complet et exposée à la suite de l'opération. Enfin, des travaux modifieront le beffroi.



À l'issue des travaux, les offices continueront d'avoir lieu. Des visites commentées et des animations y seront organisées et l'église deviendra le point de départ du circuit déjà répertorié de toutes les chapelles des hameaux.

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

PAR COURRIER

Envoyez le bon de souscription complété et accompagné de votre RÈGLEMENT PAR CHÈQUE (À l'ordre de «Fondation du patrimoine - Clocher, La Condamine-Châtelard»), à l'adresse suivante :

Fondation du patrimoine
CCI - 60 boulevard Gassendi
04000 Digne-les-Bains

PAR INTERNET

Faites votre DON EN LIGNE sur notre site :
<https://www.fondation-patrimoine.org/59215>



Faites immédiatement un don en flashant ce QR code avec votre Smartphone !
L'installation d'une application QR code est requise

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 Juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine de nos régions.

SES MOYENS D'ACTION

- Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés et peut permettre d'obtenir des avantages fiscaux.
- La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets publics associatifs.
- Les subventions liées au succès des souscriptions complètent le montant